

Conditions de participation au programme de fidélité Manor pour la Manor World Mastercard®

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Manor SA, dont le siège est à Bâle («Manor»), propose un programme de fidélité pour la Manor World Mastercard, une carte émise par Visa Card Service SA («Viseca»). L'émission de la Manor World Mastercard par Visa est régie par des dispositions distinctes: [Conditions générales retail | Visa Card Services](#)
- 1.2. Le programme de fidélité Manor («programme de fidélité») permet aux participantes et participants de bénéficier d'offres exclusives et de cumuler des points sur leurs achats chez Manor ou dans des commerces qui acceptent Mastercard dans le monde.

2. PARTICIPATION

- 2.1. A es titulaires d'une carte principale et d'une carte supplémentaire Manor World Mastercard participent automatiquement au programme de fidélité (les «participantes et participants»).
- 2.2. La participation au programme de fidélité est gratuite et commence au plus tard à la première utilisation de la Manor World Mastercard.

3. CUMULER DES POINTS

En participant au programme de fidélité, les points peuvent être collectés comme suit:

- 3.1. Dans les points de vente Manor suivants: grands magasins Manor, Manor Food, restaurants Manora restaurants, fresh to go, café, Appunto, Sanovit, boutique en ligne manor.ch

Dans ce cadre, la participante ou le participant reçoit:

- a) 1 point par tranche de CHF 1.– d'achat si la Manor World Mastercard est uniquement utilisée pour collecter des points.
- b) 2 points par tranche de CHF 1.– d'achat si la Manor World Mastercard est utilisée comme moyen de paiement et pour collecter des points.

Manor se réserve le droit de ne pas attribuer de points pendant certaines opérations de remise (journées à 20% ou Black Friday) sans annonce ou indication préalable.

Les entreprises et les particuliers qui bénéficient de conditions spéciales ne reçoivent pas de points sur leurs achats chez Manor.

- 3.2. Dans tous les commerces qui acceptent Mastercard dans le monde et chez tous les concessionnaires ou enseignes tierces (avec une marque propre) présents dans les magasins Manor

La participante ou le participant:

a) reçoit 1 point par tranche de CHF 2.– d'achat si la Manor World Mastercard est utilisée comme moyen de paiement et pour collecter des points.

b) se voit créditer les points dans les 4 jours suivant la comptabilisation de la transaction.

3.3. Les titulaires d'une carte principale et d'une carte supplémentaire collectent leurs points sur un même compte.

3.4. Les achats ne donnant pas droit à des points sont:

Dans les points de vente Manor:

- les produits tabagiques et les spiritueux
- les articles de kiosque, les articles soumis à redevance (p. ex. sacs taxés),
- les prestations de service (p. ex. retouches, réparations, billetterie, assurance, chèques Reka)
- les cartes cadeaux, les bons cadeaux et les coffrets cadeaux de Manor et d'entreprises tierces
- les prestations annexes (p. ex. frais de stationnement)
- les jeux de hasard et les loteries.

Dans et hors des points de vente Manor:

- es retraits d'espèces et
- les frais liés à la carte de paiement Manor facturés par Visa.

- 3.5. Les points ne peuvent être ni achetés ni transférés vers un autre compte de points.
- 3.6. Le calcul des points se fait sur le montant net des achats donnant droit à des points. Seuls des points entiers sont attribués, en fonction du montant arrondi en francs.
- 3.7. Les participantes et participants peuvent consulter leur solde de points à tout moment sur les portails clients en ligne de Manor (manor.ch et application Manor) et/ou de Viseca (one.viseca.ch et one App).

Le portail client one de l'émettrice de cartes de crédit Viseca (one.viseca.ch et one App) est le service numérique gratuit offrant un aperçu et un contrôle complets de la carte de crédit. Après une inscription unique, la participante ou le participant a accès en temps réel à différentes informations sur sa carte, notamment son compte utilisateur, le détail des transactions par carte, ses dépenses et le montant disponible. La facture mensuelle au format PDF ainsi que le solde de points Manor et l'identifiant de fidélité Manor (code QR) y sont également affichés.

- 3.8. La participante ou le participant reconnaît sans réserve le solde de points figurant sur la facture s'il ne formule pas auprès de Manor une contestation écrite et motivée dans les 30 jours suivant sa réception.
- 3.9. Tous les détails des achats effectués chez Manor sont visibles sur le compte de la participante ou du participant sur manor.ch et sur l'application Manor.

4. UTILISER DES POINTS

- 4.1. Les points peuvent être utilisés dans les points de vente Manor suivants: grands magasins Manor, Manor Food, restaurants Manora, fresh to go, café, Appunto, Sanovit, boutique en ligne manor.ch (à l'exception des partenaires visés à l'article 4.4)
- 4.2. Les points ne peuvent être utilisés que pour des achats réglés avec la Manor World Mastercard. Le titulaire de la carte bénéficie d'une réduction de CHF 1.– par tranche de 100 points utilisés. L'échange des points est possible à partir de 500 points.

- 4.3. Tant le titulaire de la carte principale que le titulaire de la carte supplémentaire peuvent utiliser les points cumulés.
- 4.4. Les points ne peuvent pas être utilisés auprès de concessionnaires ou d'entreprises tierces (marques propres) présents dans les points de vente Manor.
- 4.5. Les points ne peuvent pas être utilisés pour l'achat des produits et services suivants:
 - les produits tabagiques et les spiritueux
 - les articles de kiosque, les articles soumis à redevance (p. ex. sacs taxés),
 - les prestations de service (p. ex. retouches, réparations, billetterie, assurance, chèques Reka)
 - les cartes cadeaux, les bons cadeaux et les coffrets cadeaux de Manor et d'entreprises tierces
 - les prestations annexes (p. ex. frais de stationnement)
 - les jeux de hasard et les loteries.
- 4.6. Les points ne peuvent ni être versés en espèces ni crédités sur un autre compte de points.

5. EXPIRATION DES POINTS

Les points cumulés mais pas encore utilisés expirent à la fin de l'année civile suivante, calculée à partir de la date de comptabilisation.

6. RESPONSABILITÉ

- 6.1. Manor décline toute responsabilité en cas de défaillance du système, de défaut technique ou de force majeure. Aucun crédit rétroactif des points n'est accordé.
- 6.2. Manor n'est pas responsable si des prestations qui ne relèvent pas de son domaine de compétence et de responsabilité ne sont pas fournies. La responsabilité de Manor est limitée aux cas de faute grave ou intentionnelle.
- 6.3. En cas de perte de la carte Manor World Mastercard, il existe un risque qu'elle soit utilisée par des tiers non autorisés jusqu'à ce qu'elle soit bloquée. Toute perte de la Manor World Mastercard doit être immédiatement signalée à Viseca (numéro

de téléphone: +41 58 958 83 83 – service 24h/24).

Manor décline toute responsabilité pour les dommages résultant de la perte de la carte Manor World Mastercard ayant mené à une utilisation abusive. Si des achats donnant droit à des points et réglés avec la Manor World Mastercard sont annulés ultérieurement (p. ex. en raison d'une contestation de la transaction, d'une annulation de la transaction, etc.), les points déjà crédités seront déduits du compte de points en conséquence.

Manor se réserve en outre le droit de déduire du compte de points les points déjà crédités dans des cas justifiés, notamment en cas d'utilisation abusive de la carte ou d'erreur de facturation.

7. PROTECTION DES DONNÉES ET OFFRES PERSONNALISÉES

7.1. Manor recueille des données relatives aux habitudes d'achat des participantes et participants lorsqu'ils utilisent leur Manor World Mastercard comme carte de fidélité. Sur cette base, Manor procède à des analyses de paniers et établit des profils clients. Manor peut ainsi leur proposer des offres personnalisées.

a déclaration de protection des données de Manor (disponible sur [Manor Privacy Center](#)) contient de plus amples informations. La participante ou le participant consent au profilage client à partir du moment où elle ou il accepte les présentes conditions de participation et participe au programme de fidélité Manor.

7.2. Le traitement des données par Viseca en tant qu'émettrice de la Manor World Mastercard est soumis à sa propre politique de confidentialité et à ses propres conditions d'utilisation pour les cartes Manor World Mastercard. Manor peut transmettre des données de la participante ou du participant à Viseca afin d'examiner la demande de carte et d'évaluer les risques de crédit, de marché et d'autres risques.

8. RÉSILIATION ET EXCLUSION

8.1. La participante ou le participant peut à tout moment résilier sa Manor World Mastercard par écrit et sans préavis auprès de Viseca Card Service SA, Hagenholzstrasse 56, 8050 Zurich. Le traitement de la résiliation peut prendre quelques jours. La résiliation de la Manor

World Mastercard entraîne automatiquement celle du programme de fidélité Manor, et les points cumulés expirent.

8.2. Manor peut exclure une cliente ou un client du programme de fidélité en cas d'utilisation abusive de la Manor World Mastercard ou de non-respect des présentes conditions de participation.

9. DROIT APPLICABLE – LITIGES

9.1. Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.

9.2. En cas de litige, les tribunaux de Bâle-Ville sont compétents.